

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 29 mars 2007

Objet de délibération :
Compte administratif 2006

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 09 mars 2007,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C. Rhône-Chartreuse de Portes)
Messieurs PACCALLET, ANDRIOT, CASTELLANI, VENET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BATTISTA et MARRET (C.C. du canton de Montluel)
Mme BARD-CHAPOULE et M. GARNIER (C.C. de Miribel et du Plateau)
Mesdames CHAPEL et MILLET, M. GAC (C.C. Bugey - Vallée de l'Ain)
Messieurs BOURDIN, NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)
M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau) à M. VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) à M. MAGDELAINE (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) à Mme SELIGNAN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. BOUVIER (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le Président présente le compte administratif 2006.

Celui-ci présente les résultats suivants (détaillés en annexe) :

pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2006 excédentaire de 37 085,85 €,
pour la section d'investissement, un besoin de financement de 3 421,07 €.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré, considérant que l'ordonnateur a bien enregistré toutes les opérations de l'exercice 2006,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE sous la Présidence de Monsieur MAGDELAINE (Monsieur le Président ayant quitté la salle), le compte administratif 2006,

DECIDE de l'arrêter aux sommes mentionnées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Vice-Président à signer ledit document,

ACCEPTE que ce compte administratif soit joint au rapport annuel d'activité présenté au cours du comité syndical.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 29 mars 2007

Objet de délibération :
Compte de gestion 2006

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 09 mars 2007,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C. Rhône-Chartreuse de Portes)
Messieurs PACCALLET, ANDRIOT, CASTELLANI, VENET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BATTISTA et MARRET (C.C. du canton de Montluel)
Mme BARD-CHAPOULE et M. GARNIER (C.C. de Miribel et du Plateau)
Mesdames CHAPEL et MILLET, M. GAC (C.C. Bugey – Vallée de l'Ain)
Messieurs BOURDIN, NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)
M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau) à M. VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) à M. MAGDELAIN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) à Mme SELIGNAN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. BOUVIER (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Afin d'arrêter l'exercice 2006, il est nécessaire que le comité syndical statue sur le compte de gestion dudit exercice. Ce document a été établi par la perception de Lagnieu, comptable du syndicat, à la somme de :

37 085,85 € pour la section de fonctionnement,
3 421,07 € pour la section d'investissement.

Le comité syndical,

Après en avoir délibéré,

Après s'être assuré que la perception a bien repris le montant de tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le compte de gestion 2006 dressé par la perception de Lagnieu,

DECIDE de l'arrêter aux sommes mentionnées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer ledit document.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 29 mars 2007

Objet de délibération :
Décision d'affectation du résultat de
l'exercice 2006

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 09 mars 2007,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C. Rhône-Chartreuse de Portes)
Messieurs PACCALLET, ANDRIOT, CASTELLANI, VENET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BATTISTA et MARRET (C.C. du canton de Montluel)
Mme BARD-CHAPOULE et M. GARNIER (C.C. de Miribel et du Plateau)
Mesdames CHAPEL et MILLET, M. GAC (C.C. Bugey - Vallée de l'Ain)
Messieurs BOURDIN, NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)
M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau) à M. VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) à M. MAGDELAINE (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) à Mme SELIGNAN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. BOUVIER (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le Président rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2006 a été arrêté à la somme de 37 085,85 € pour la section de fonctionnement, comme détaillé ci-dessous :

| | |
|--|--------------------|
| Résultat de l'exercice 2006 | - 8 131,34 |
| Résultat de clôture de l'exercice 2005 | <u>+ 45 217,19</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2006 | + 37 085,85 |

et précise que la section d'investissement à un besoin d'investissement de 3 421,07 € composé du déficit d'investissement et du solde des restes à réaliser, comme détaillé ci-dessous :

| | |
|--|-------------------|
| Résultat de l'exercice 2006 | + 672,18 |
| Résultat de clôture de l'exercice 2005 | <u>- 4 093,25</u> |
| Résultat de clôture de l'exercice 2006 | - 3 421,07 |

Solde des restes à réaliser 2006 : 0,00 €

Le Président propose que le comité syndical statue sur l'affectation des résultats de la manière suivante :

- affectation au 1068 pour couvrir le besoin de financement de 3 421,07 €
- et le reste en excédent de fonctionnement pour la somme de 33 664,78 € arrondi à 33 664,00 € (soit 37 085,85 – 3 421,07)

Le comité syndical,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 37 085,85 € et un besoin de financement de 3 421,07 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- affectation au 1068 pour couvrir le besoin de financement de 3 421,07 €

- et le reste en excédent de fonctionnement pour la somme de 33 664,78 € arrondi à 33 664,00 €
(soit 37 085,85 – 3 421,07),

AUTORISE l'ordonnateur à effectuer le titre de 3 421,07 € au compte 1068.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 29 mars 2007

Objet de délibération :
Accueil de stagiaires pour l'année 2007

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 09 mars 2007,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C. Rhône-Chartreuse de Portes)
Messieurs PACCALLET, ANDRIOT, CASTELLANI, VENET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BATTISTA et MARRET (C.C. du canton de Montluel)
Mme BARD-CHAPOULE et M. GARNIER (C.C. de Miribel et du Plateau)
Mesdames CHAPEL et MILLET, M. GAC (C.C. Bugey - Vallée de l'Ain)
Messieurs BOURDIN, NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)
M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau) à M. VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) à M. MAGDELAINE (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) à Mme SELIGNAN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. BOUVIER (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le Président rappelle qu'il est possible, dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma directeur/Scot et de l'élaboration du schéma de secteur, de recevoir des stagiaires pour aider et seconder les personnes chargées de réaliser les travaux afférents à ces missions.

Les frais de déplacements pourront être remboursés et une indemnité de fin de stage éventuellement allouée.

Le Président rappelle que la responsabilité civile du syndicat couvre également les stagiaires, sans surprime.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE l'accueil de stagiaires au sein du syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain,

AUTORISE le Président à signer les conventions de stage,

ACCEPTE que les frais de déplacements soient remboursés et que des indemnités de fin de stage soient attribuées éventuellement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 29 mars 2007

Objet de délibération :
Contributions des communes et des
communautés de communes

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 09 mars 2007,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C. Rhône-Chartreuse de Portes)
Messieurs PACCALLET, ANDRIOT, CASTELLANI, VENET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BATTISTA et MARRET (C.C. du canton de Montluel)
Mme BARD-CHAPOULE et M. GARNIER (C.C. de Miribel et du Plateau)
Mesdames CHAPEL et MILLET, M. GAC (C.C. Bugey – Vallée de l'Ain)
Messieurs BOURDIN, NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)
M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau) à M. VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) à M. MAGDELAIN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) à Mme SELIGNAN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. BOUVIER (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le Président rappelle que l'article 8 des statuts a prévu une répartition de la charge nette du syndicat entre les communes isolées et la communauté de communes de la Plaine de l'Ain (SIVOM de la Plaine de l'Ain).

Le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2000, cinq communautés de communes ont pris la compétence "révision du Schéma Directeur du Haut-Rhône - partie Ain". il s'agit de :

- **communauté de communes du canton de Montluel** (Balan, Béligneux, La Boisse, Bressolles, Dagneux, Montluel, Niévroz, Pizay, Ste-Croix),
- **communauté de communes de Miribel et du Plateau** (Beynost, Miribel, Neyron, St-Maurice-de-Beynost, Thil, Tramoyes),
- **communauté de communes Pont d'Ain – Priay – Varambon** (Pont d'Ain, Priay, Varambon),
- **communauté de communes Bresse-Dombes-Sud Revermont** (Certines, Druillat, Journans, St-Martin-du-Mont, Tossiat, La Tranclière),
- **communauté de communes Bugey Vallée de l'Ain** (Boyeux-St-Jérôme, Cerdon, Jujurieux, Labalme, Mérignat, Neuville-sur-Ain, Poncin, St-Alban, St-Jean-le-Vieux, Challes-la-Montagne),
- **communauté de communes de l'Albarine** (Arandas, Argis, Chaley, Cleyzieu, Conand, Evosges, Hostiaz, Nivollet-Montgriffon, Oncieu, St-Rambert-en-Bugey, Tenay, Torcieu).

Le Président précise que depuis le 10 août 2006, la **communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes** s'est dotée de la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision du SCOT ». Donc ses neuf communes : Bénonces, Briord, Innimond, Lhuis, Lompnaz, Marchamp, Montagnieu, Ordonnaz, Seillonnaz et Serrières-de-Briord ne sont plus considérées comme communes isolées.

La contribution de ces communautés de communes se substitue donc à celle des communes membres.

Il rappelle aussi que 2 communes ont gardé leur compétence et contribuent directement au budget du syndicat mixte. Il s'agit de Châtillon-la-Palud et Villette-sur-Ain.

Le montant global des contributions nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2007 est de 86 719,50 euros. La répartition est celle indiquée dans les tableaux annexés à la présente délibération. Ces données sont extraites du recueil administratif des finances communales de la Préfecture de l'Ain de décembre 2002, du recensement général de la population de 1999 et du recensement complémentaire paru au JO du 29 janvier 2002.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le montant global des contributions arrêté à la somme de 86 719,50 €,

APPROUVE la répartition indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération,

DIT que les communes et les communautés de communes doivent inscrire leurs contributions à leur budget,

AUTORISE le Président à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 29 mars 2007**

Objet de délibération :
Reversement volontaire des
quatre intercommunalités

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 09 mars 2007,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C. Rhône-Chartreuse de Portes)
Messieurs PACCALLET, ANDRIOT, CASTELLANI, VENET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BATTISTA et MARRET (C.C. du canton de Montluel)
Mme BARD-CHAPOULE et M. GARNIER (C.C. de Miribel et du Plateau)
Mesdames CHAPEL et MILLET, M. GAC (C.C. Bugey – Vallée de l'Ain)
Messieurs BOURDIN, NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)
M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau) à M. VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) à M. MAGDELAINE (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) à Mme SELIGNAN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. BOUVIER (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le Président expose que le chargé de mission recruté par le syndicat mixte du schéma directeur Bugey–Côtière–Plaine de l'Ain, précédemment engagé dans l'étude du Contrat Global de Développement, devra continuer à consacrer une partie de son temps aux travaux du CDRA (Contrat de Développement Rhône-Alpes Plaine de l'Ain–Côtière). 25% de son temps est affecté à cette mission. Il interviendra plus particulièrement sur les sujets et problématiques liés au SCOT (particulièrement la thématique de l'habitat).

Comme les années précédentes, et dans un souci d'équité à l'égard des communes membres non concernées par le CDRA, il a été estimé que les quatre intercommunalités concernées par le CDRA Plaine de l'Ain–Côtière devaient reverser une participation financière à ce titre au syndicat mixte.

Pour l'année 2007, les frais liés au poste de chargé de mission ont été évalués à 83 287,29 €.

Le reversement à opérer est de 20 821,82 € soit :

| | |
|--|--|
| La communauté de communes de la Plaine de l'Ain : | $20\,821,82 * 54,5\% = 11\,347,89 \text{ €}$ |
| La communauté de communes de Montluel : | $20\,821,82 * 21,2\% = 4\,414,23 \text{ €}$ |
| La communauté de communes de Miribel et du Plateau : | $20\,821,82 * 20,8\% = 4\,330,94 \text{ €}$ |
| La communauté de communes Bugey – Vallée Ain : | $20\,821,82 * 3,5\% = 728,76 \text{ €}$ |

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le montant du reversement volontaire dans le cadre du CDRA au syndicat mixte Bugey–Côtière–Plaine de l'Ain arrêté à la somme de 20 821,82 €,

DIT que les quatre intercommunalités doivent inscrire leurs participations à leur budget,

AUTORISE le Président à procéder au recouvrement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 29 mars 2007**

Objet de délibération :
Budget primitif 2007

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 09 mars 2007,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C. Rhône-Chartreuse de Portes)
Messieurs PACCALLET, ANDRIOT, CASTELLANI, VENET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BATTISTA et MARRET (C.C. du canton de Montluel)
Mme BARD-CHAPOULE et M. GARNIER (C.C. de Miribel et du Plateau)
Mesdames CHAPEL et MILLET, M. GAC (C.C. Bugey - Vallée de l'Ain)
Messieurs BOURDIN, NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)
M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau) à M. VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) à M. MAGDELAIN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) à Mme SELIGNAN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. BOUVIER (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le Président expose qu'afin de permettre un fonctionnement efficace du syndicat, il est nécessaire d'établir le budget primitif 2007.

Il s'élève en recettes et dépenses à la somme de 143 206,00 € pour la seule section de fonctionnement et à la somme de 8 221,00 € pour la section d'investissement telles que détaillées en annexe.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

APPROUVE le budget primitif 2007 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de 143 206,00 € en fonctionnement et 8 221,00 € en investissement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 29 mars 2007

Objet de délibération :
Contribution financière du syndicat mixte
BUCOPA à l'interscot

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 09 mars 2007,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C. Rhône-Chartreuse de Portes)
Messieurs PACCALLET, ANDRIOT, CASTELLANI, VENET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BATTISTA et MARRET (C.C. du canton de Montluel)
Mme BARD-CHAPOULE et M. GARNIER (C.C. de Miribel et du Plateau)
Mesdames CHAPEL et MILLET, M. GAC (C.C. Bugey – Vallée de l'Ain)
Messieurs BOURDIN, NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)
M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau) à M. VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) à M. MAGDELAINE (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) à Mme SELIGNAN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. BOUVIER (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Le Président rappelle que depuis 2001, le syndicat mixte participe à la démarche Inter-scot.

Les membres du Bureau ont rappelé récemment l'intérêt qu'ils portaient à cette démarche d'échanges et de coordination entre les SCOT situés dans un territoire où les interdépendances sont fortes communément nommé espace métropolitain lyonnais.

Les membres du Bureau souhaitent que le syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain affiche clairement son adhésion à cette démarche et participe aux dépenses liées à l'animation de cette dernière.

Les membres du comité syndical réuni en novembre dernier ont décidé favorablement à son adhésion.

Le Président propose que la contribution du syndicat mixte BUCOPA au titre de sa participation à la démarche Inter-scot soit reconduit pour l'année 2007 au titre du même montant soit 5 000,00 €.

Cette somme sera versée à l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

DONNE son accord au titre de l'année 2007 pour la participation du syndicat mixte BUCOPA à l'Interscot à hauteur de 5 000,00 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,

Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
séance du 29 mars 2007

Objet de délibération :
Rapport annuel d'activité

Sous la Présidence de M. LOBIETTI, sont présents 46 délégués sur 90, convoqués le 09 mars 2007,

Sont excusés :

M. ROMEGGIO (C.C. Rhône-Chartreuse de Portes)
Messieurs PACCALLET, ANDRIOT, CASTELLANI, VENET et GALLIOT (C.C. de la Plaine de l'Ain)
Messieurs BATTISTA et MARRET (C.C. du canton de Montluel)
Mme BARD-CHAPOULE et M. GARNIER (C.C. de Miribel et du Plateau)
Mesdames CHAPEL et MILLET, M. GAC (C.C. Bugey – Vallée de l'Ain)
Messieurs BOURDIN, NIGOUL (C.C. de la vallée de l'Albarine)

Ont donné pouvoir :

M. MARCOU (C.C. de la Plaine de l'Ain) à M. LOBIETTI (C.C. du canton de Montluel)
M. BERTHOU (C.C. de Miribel et du Plateau) à M. VIENOT (C.C. de Miribel et du Plateau)
M. GLORIOD (C.C. du canton de Montluel) à M. MAGDELAINE (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. BANDERIER (C.C. du canton de Montluel) à Mme SELIGNAN (C.C. de la Plaine de l'Ain)
M. DROGUE (C.C. du canton de Montluel) à M. BOUVIER (C.C. du canton de Montluel)

Est élu secrétaire de séance :

M. FOURNIER (C.C. de la Plaine de l'Ain)

Présentation du rapport annuel d'activité du syndicat mixte BUCOPA.

Celui-ci sera aussi complété par le compte administratif 2006.

**Le comité syndical,
Après avoir entendu l'exposé sur le rapport d'activité,
A l'unanimité des membres présents,**

EN DONNE ACTE au Président.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme

Le Président,